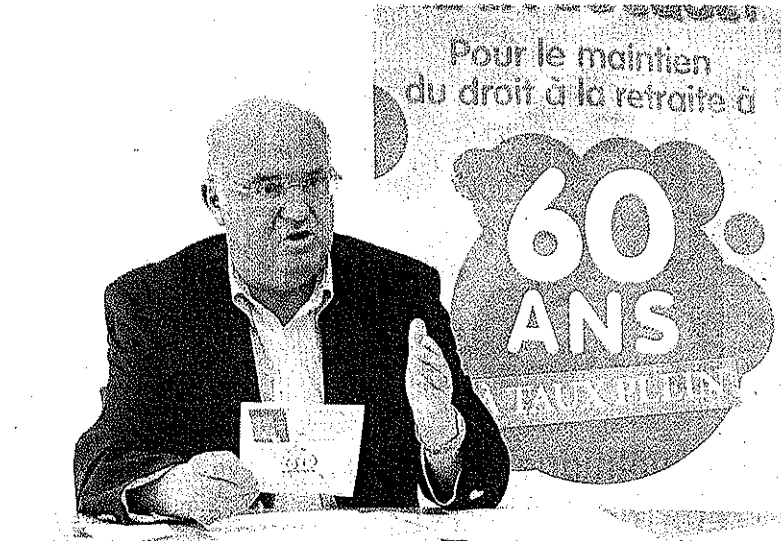


**Spécial
RETRAITES**
Manifest. 7 septembre

« Un bras de fer énorme, un enjeu historique »

Vingt-et-un députés défendent une loi pour le « droit à la retraite à 60 ans ». Explications avec Alain Bocquet, qui espère une « mobilisation populaire » à la rentrée.

Plus de 300 signatures en deux heures. » Samedi dernier, Alain Bocquet était à la braderie de Fresnes-sur-Escaut, pétition en main, pour défendre « le droit à la retraite à 60 ans à taux plein ». Les initiatives de la sorte se multiplient, dont certaines s'articulent autour de la « proposition de loi garantissant le financement du droit à la retraite à 60 ans » déposée le 24 juin par les 21 député-e-s PCF et Front de gauche (1). « Cet été, on a mis sous le boisseau cette question [de la retraite - NDLR], avec ces faits divers mis en exergue pour nourrir une politique sécuritaire qui crée un climat particulièrement délétère. On divise les Français entre eux, on alimente un climat de peur. » Mardi, devant la presse, à sa permanence de Bruay-sur-l'Escaut, Alain Bocquet remettait au centre du débat cet « enjeu historique », ce « bras de fer » à mener à la rentrée, pour conserver la retraite à 60 ans, « grand acquis historique de 1982 ». Avec le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans (67 ans pour un taux plein), c'est « une injustice criante » que dénonce le député communiste. L'effort, détaille-t-il, portera à 73% sur les salariés, 9% sur les entreprises, 6% sur le capital, le reste venant des dotations d'Etat. Pourtant, le partage des richesses privilégie le capital au détriment des salaires (lire l'encadré). C'est aussi une « stratégie de long terme » qu'il combat, ce glissement du système de répartition vers la capitalisation, offrant « une proie financière énorme » aux banquiers et assureurs. A contrepiéd total, les 21 députés listent des mesures de « financement du droit à la retraite à 60 ans », garan-



tissant « un taux de remplacement au moins égal à 75% [du salaire antérieur - NDLR] » et « des pensions au moins égales au Smic ». Le secret ? Prendre l'argent où il est, en faisant cotiser (ou, selon les cas, en majorant la cotisation) les « revenus finan-

ciers des sociétés », les stock-options, les « retraites chapeaux » des grands patrons, leurs « parachutes dorés », l'intéressement, la participation, les revenus du capital, les entreprises gérées « au détriment de l'emploi, des salaires et de la formation profession-

nelle », celles qui abusent du temps partiel... Autres mesures clés : revenir sur les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises et abroger le bouclier fiscal. Les députés reconnaissent que tout n'est pas chiffrable dans leurs propo-

sitions, mais c'est en dizaines de milliards par an que se comptent les rentrées financières en question. Au-delà de cette proposition de loi, la lutte, qui devra se poursuivre au-delà, passe par « une levée en masse » lors des manifestations du 7 septembre (jour de lancement du débat à l'Assemblée), auxquelles appellent « tous les syndicats » (2), rappelle Alain Bocquet. « Certes, nous allons déposer des amendements, sinon, nouveau règlement oblige, nous n'aurons pas la parole. Mais la stratégie reste de demander le rejet de la réforme gouvernementale. » La victoire pourrait aussi passer par un retrait du texte. « J'ai connu une période avec dix millions de grévistes », rappelle le député, faisant allusion à 1968, mais aussi ce « fameux texte sur le CPE [contrat première embauche] adopté par l'Assemblée nationale et qui a dû être retiré sous la pression populaire. » « Même si [le projet] était adopté, le combat continuerait ».

Ludovic FINEZ

(1) Dont les Nordistes Alain Bocquet, Jean-Jacques Candelier et Marc Dolez.
(2) CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa.

Les chiffres oubliés

Dans leur proposition de loi, les 21 députés rappellent certaines réalités : « Selon la Commission européenne, la part des salaires dans la valeur ajoutée a chuté en France de 9,3% entre 1983 et 2006 (soit l'équivalent de près de 100 milliards d'euros par an qui bénéficient au capital plutôt qu'au travail) tandis que sur la même période, la part des dividendes versés aux action-

naires passait de 3,2% à 8,5% du PIB [produit intérieur brut] et de 5% de la valeur ajoutée à près de 25%. » « [...] entre 1993 et 2009, le volume des cotisations sociales a augmenté de 19% tandis que le PIB (notamment en raison des gains de productivité) augmentait de 33% et que les revenus financiers des entreprises et des banques progressaient de 143%. »

Réunions-débats

Alain Bocquet participera à deux « réunions-débats ouvertes aux élus, associations et à toute la population » :
• Mercredi 1^{er} septembre, à 18h30, à Fresnes-sur-Escaut (salle des Frères Martel, place Henri-Barbusse)
• Jeudi 16 septembre, à 18h30, à Petite-Forêt.

Je soutiens la proposition de loi des parlementaires PCF et Parti de Gauche

1. Désintoxiquer notre économie de la finance : contribution des revenus financiers des entreprises à un taux de 9,9% soit 30 milliards de recettes supplémentaires. Cotisation additionnelle des entreprises qui favorisent la financiarisation au détriment de l'investissement et de l'emploi.

2. Favoriser l'emploi et les salaires : majoration de 10% des cotisations des entreprises de plus de 20 salariés dont le nombre de salariés

à temps partiel est supérieur à 20% et suppression des exonérations au titre des heures supplémentaires : 25 milliards de recettes supplémentaires.

3. Promouvoir la justice sociale : suppression du bouclier fiscal et augmentation des contributions des revenus issus de l'intéressement, des bonus et stock-options.

• A renvoyer à :
Liberté-Hebdo - 13 rue d'Inkermann
BP 1269 - 59014 Lille cedex

Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Ville	Ville
Signature :	Signature :
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Ville	Ville
Signature :	Signature :